

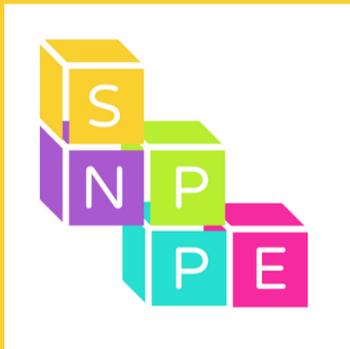


Syndicat National des  
Professionnel·le·s de  
la Petite Enfance

baromètre  
des salaires  
2021



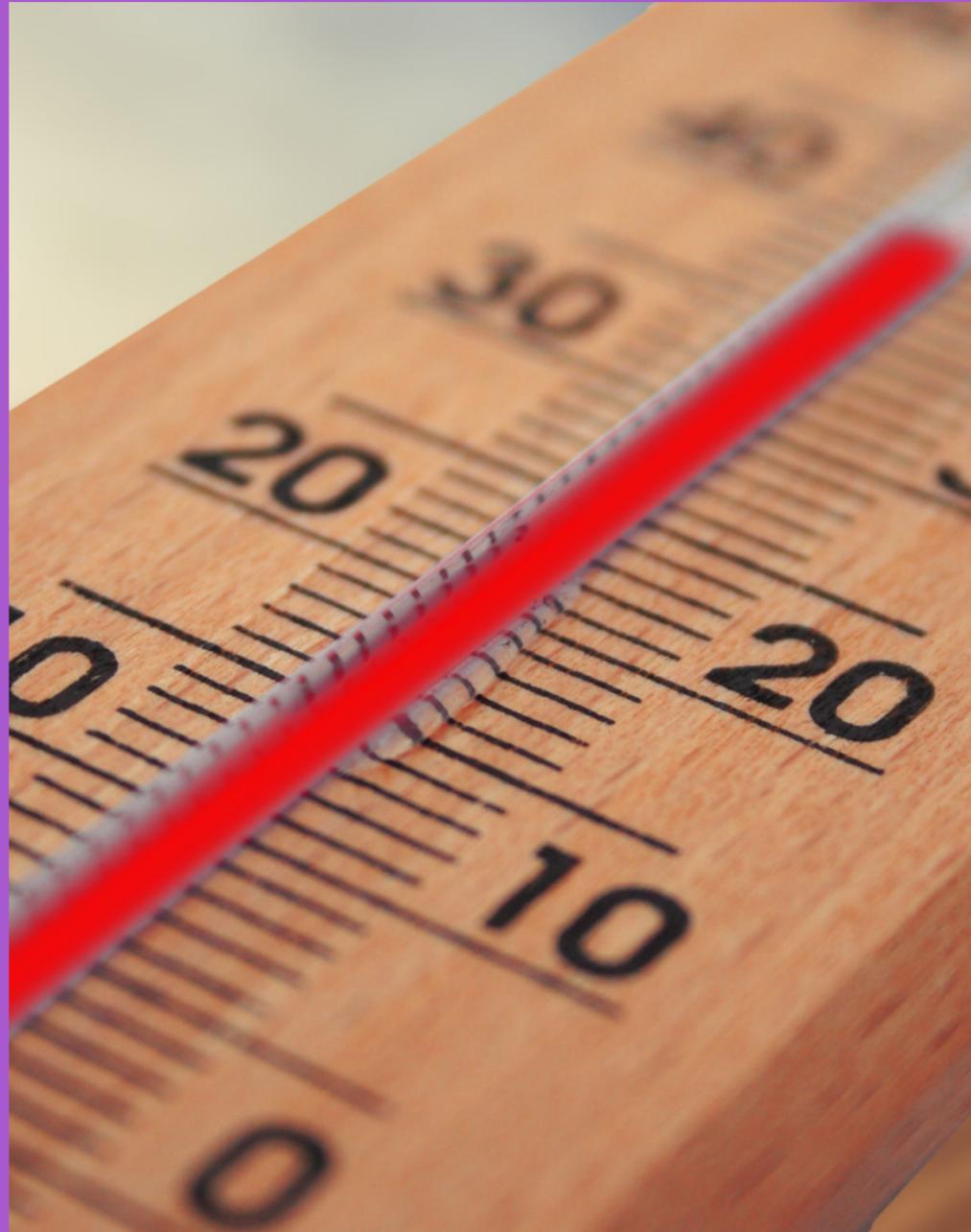
# Le 1er syndicat pour TOUS les professionnel·le·s de la petite enfance



Initiative lancée sur les réseaux sociaux en mai 2020, le SNPPE est une force qui permet « d'agir ENSEMBLE pour être reconnu·e·s, de respecter et de défendre les professionnel·le·s afin de mieux accueillir les tout-petits ».



# Baromètre des salaires dans la petite enfance



Suite à cette création, en tant que nouvelle organisation syndicale, il semble assez logique de faire un état des lieux.

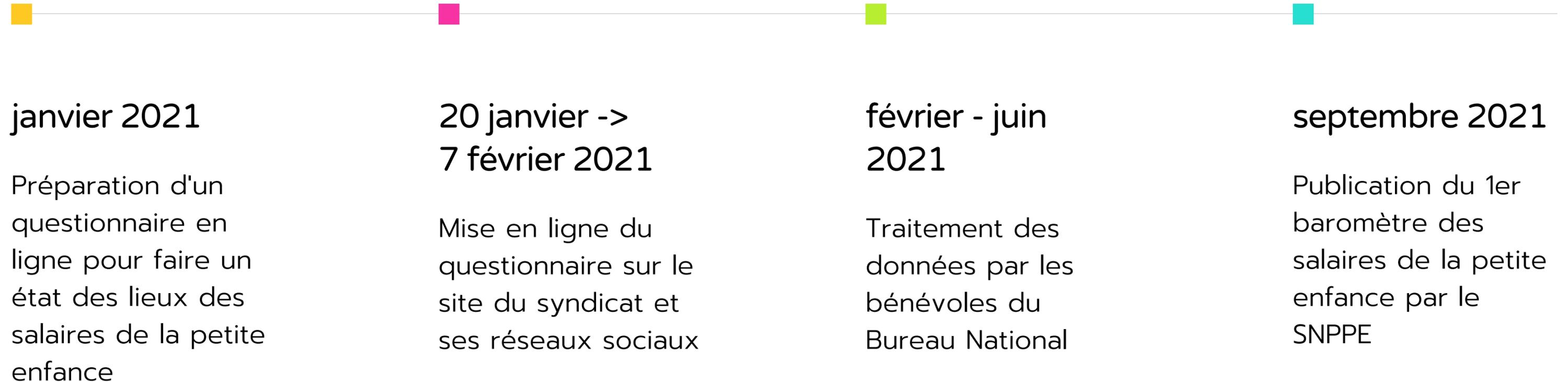
Le SNPPE a interrogé les pros en début d'année 2021 sur les salaires 2020.

A la veille de la création du comité de filière petite enfance, il publie les résultats.





# chronologie du baromètre



# Salaire annuel moyen

FRANCE

vs

PETITE  
ENFANCE



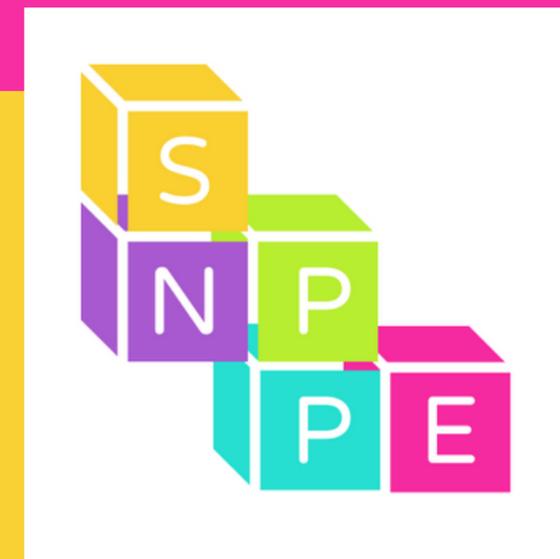
20 940€

19 748€

source : Emploi,  
chômage, revenus du  
travail, INSEE, 2017

source : baromètre des  
salaires 2020 SNPPE

# salaire annuel moyen



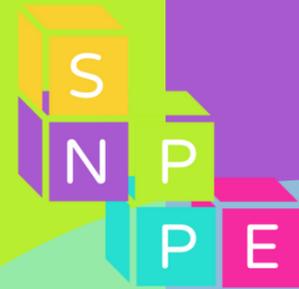
Alors que le point de comparaison pris par le SNPPE se fonde sur des données de 2017 de l'INSEE, le syndicat met en évidence avec son baromètre que les salaires de 2020 y sont inférieurs de près de 1200 € annuels. En tenant compte de l'inflation, les pros de la petite enfance ont un salaire moyen inférieur de presque 2000 € annuels à la moyenne française !!

# Salaire médian annuel

FRANCE

vs

PETITE  
ENFANCE



18 569€

17 381€

source : Emploi,  
chômage, revenus du  
travail, insee, 2020

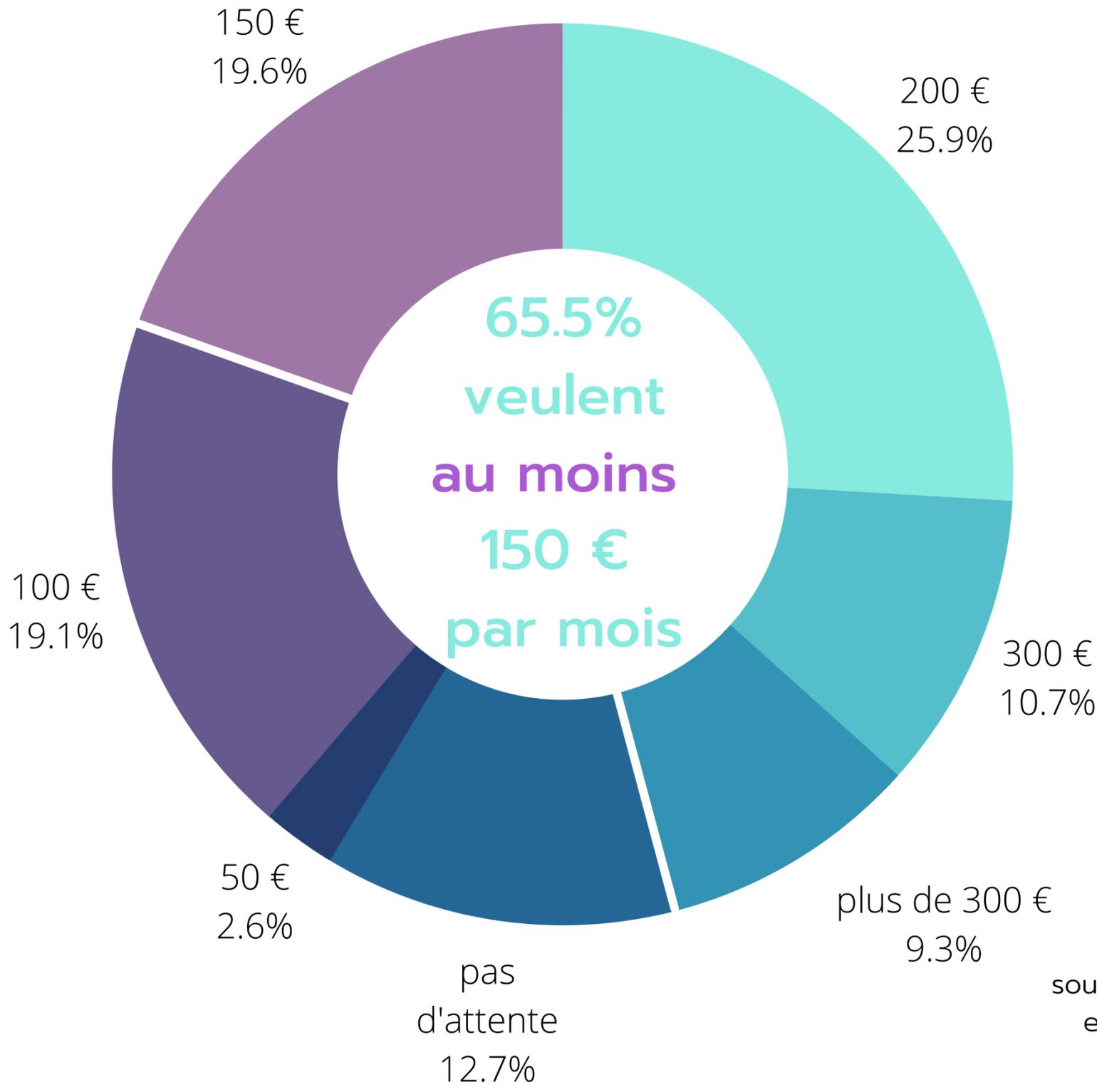
source : baromètre des  
salaires 2020 SNPPE

# salaires annuels médians



Sur le salaire médian, sans surprise, le SNPPE fait aussi les mêmes constats. Les professionnel·les de la petite enfance qui ont répondu au baromètre ont un salaire médian inférieur de presque 1200 euros annuels.

# Quelles sont les revendications salariales des professionnel·les de la petite enfance?



# attentes salariales



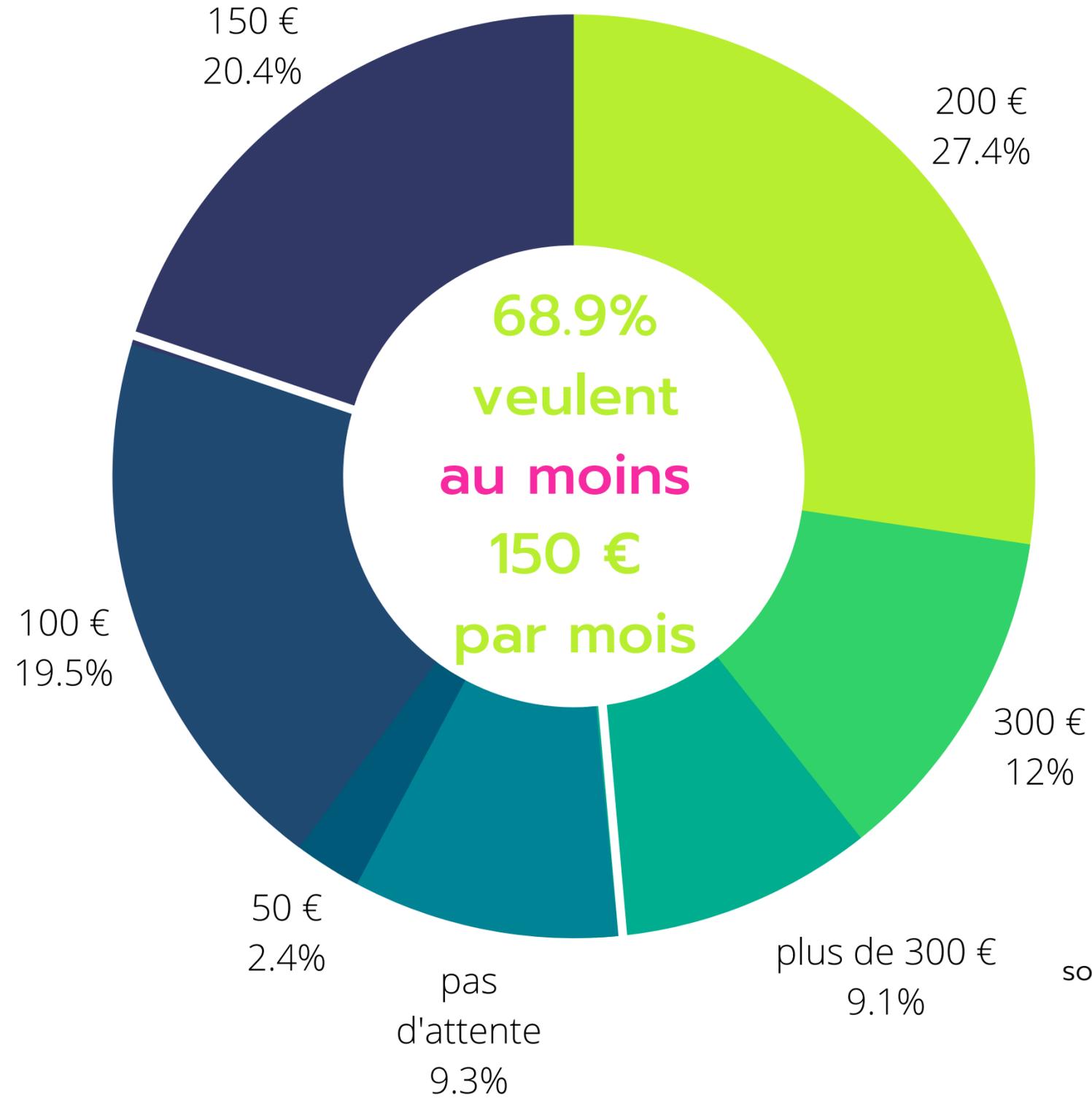
Le SNPPE a interrogé les professionnel·les de la petite enfance sur leurs revendications salariales.

Ce sont presque **9 pros sur 10** qui attendent une revalorisation de leur salaire.

Près de **2 sur 3** souhaitent au moins **150 euros mensuel supplémentaires**.

# Quelles sont les revendications salariales des professionnel·les de la petite enfance?

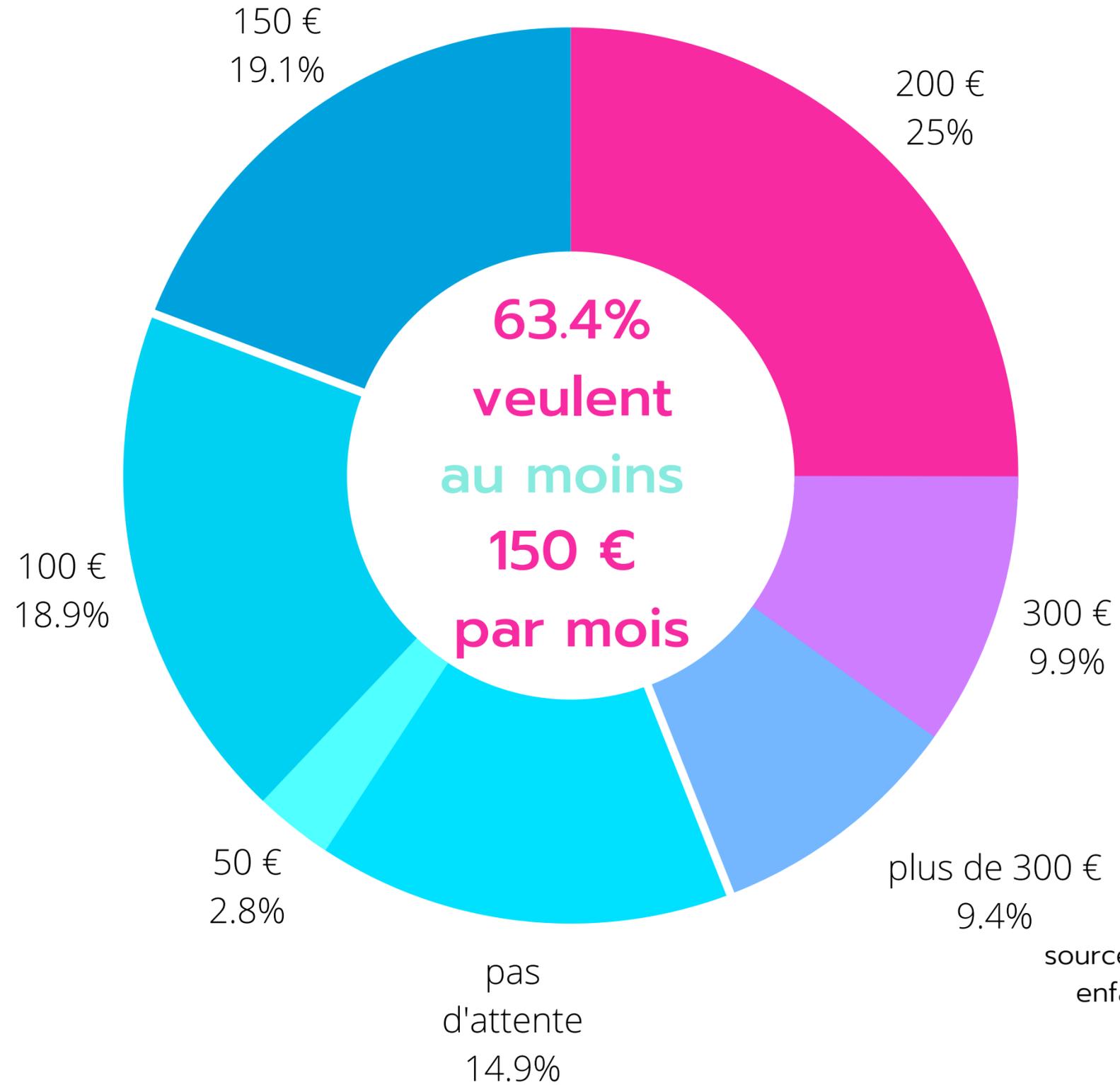
**secteur  
public**



source : baromètre des salaires en petite  
enfance SNPPE 20/01 au 07/02/2021  
1 104 réponses

# Quelles sont les revendications salariales des professionnel·les de la petite enfance?

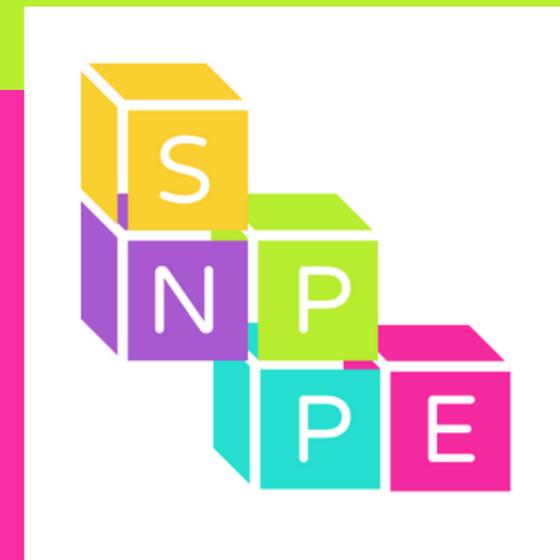
**secteur  
privé**



source : baromètre des salaires en petite enfance SNPPE 20/01 au 07/02/2021

1 690 réponses

# Public / privé

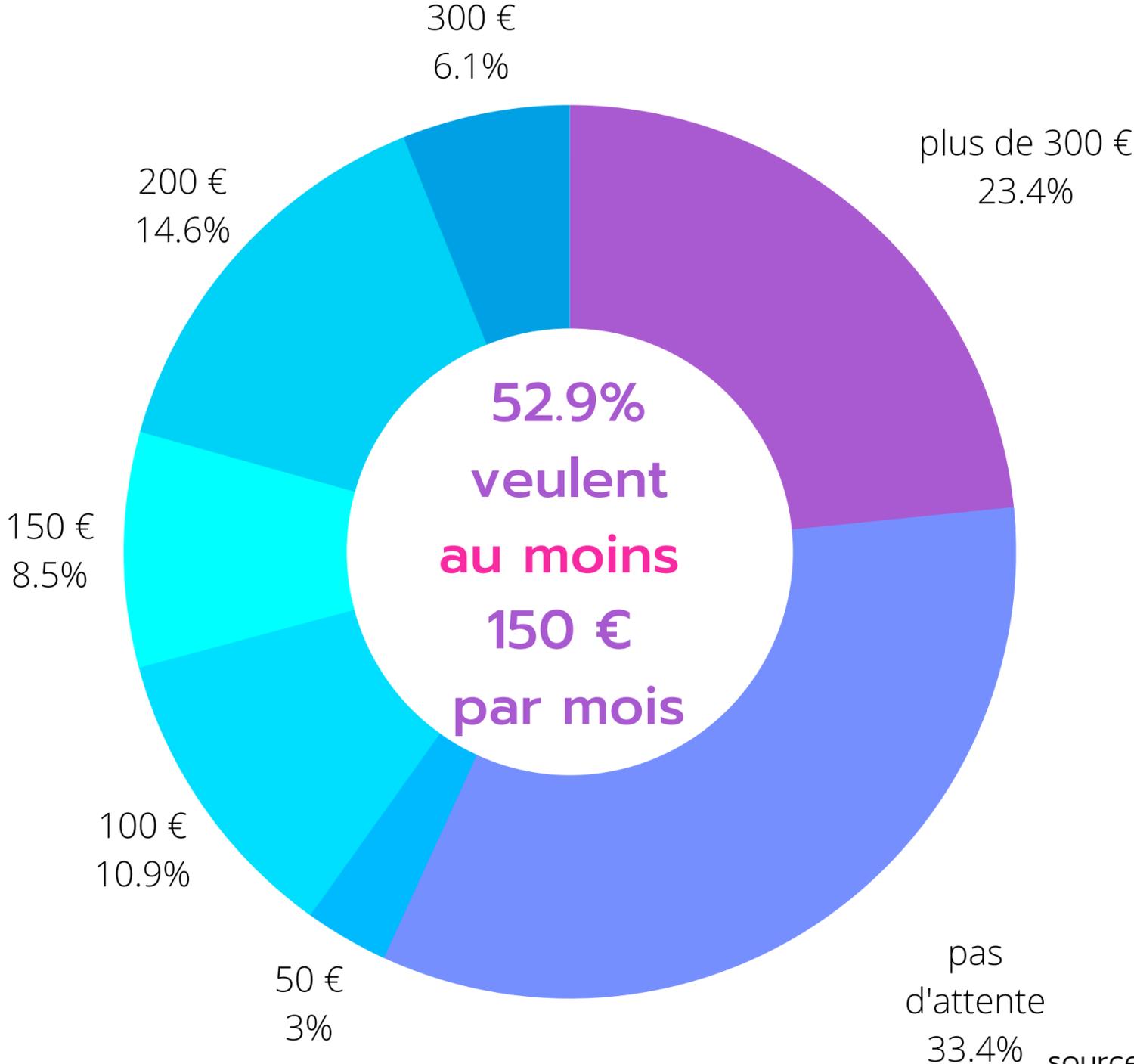


Que ce soit le secteur public ou privé, les attentes sont fortes et importantes. En effet, nous constatons les mêmes proportions.

Le SNPPE rappellera lors du comité filière petite enfance au gouvernement qu'il ne s'agit pas de trouver des accords dans tel ou tel secteur, telle ou telle branche, mais bien pour l'ensemble des professionnel·les. La raison même de la création d'un syndicat regroupant tous les professionnel·les s'illustre au travers cette attente qui est générale.

# Quelles sont les revendications salariales des professionnel·les de la petite enfance?

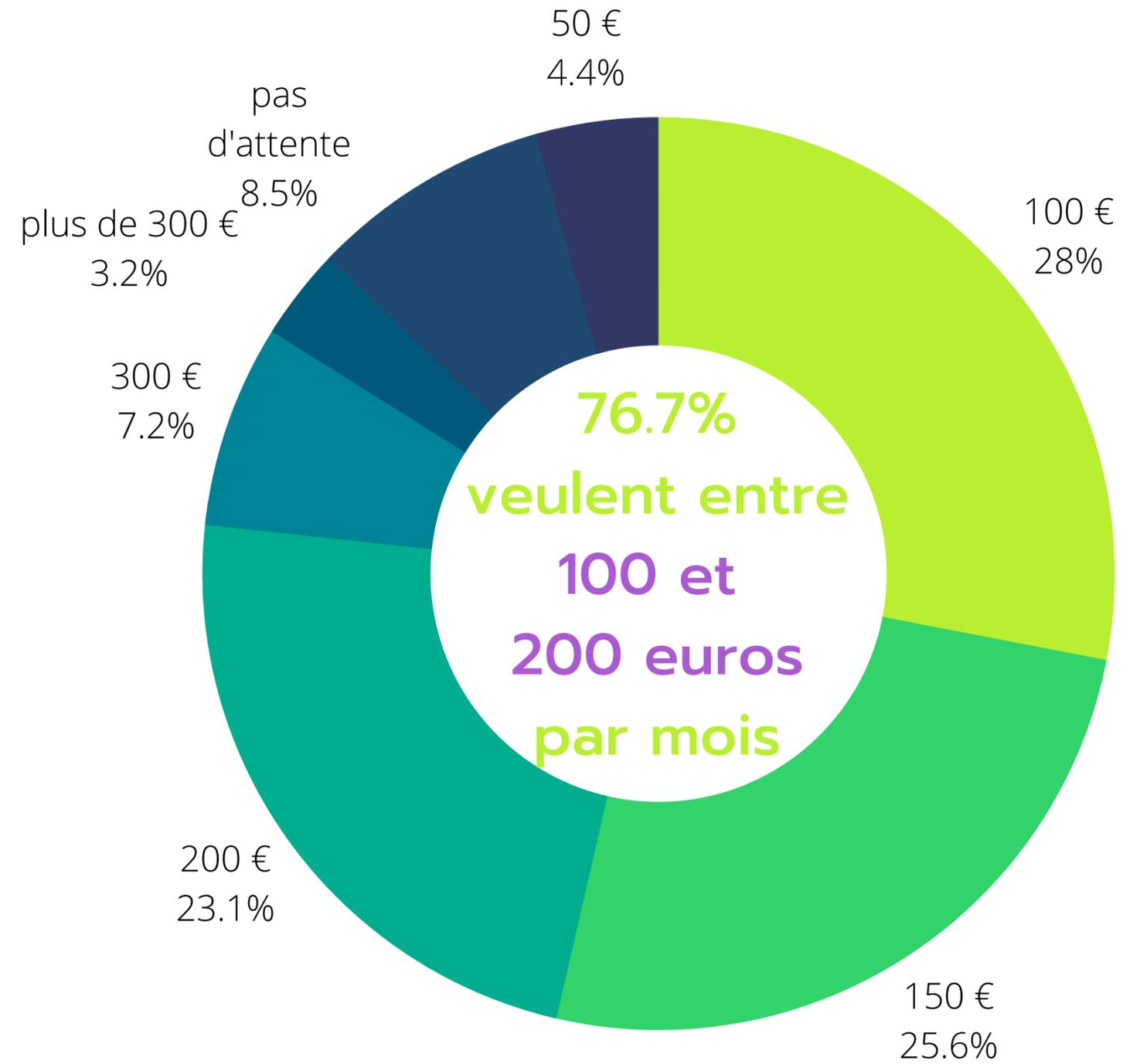
**Assistantes  
maternelles**



source : baromètre des salaires en petite enfance SNPPE 20/01 au 07/02/2021  
329 réponses

# Quelles sont les revendications salariales des professionnel·les de la petite enfance?

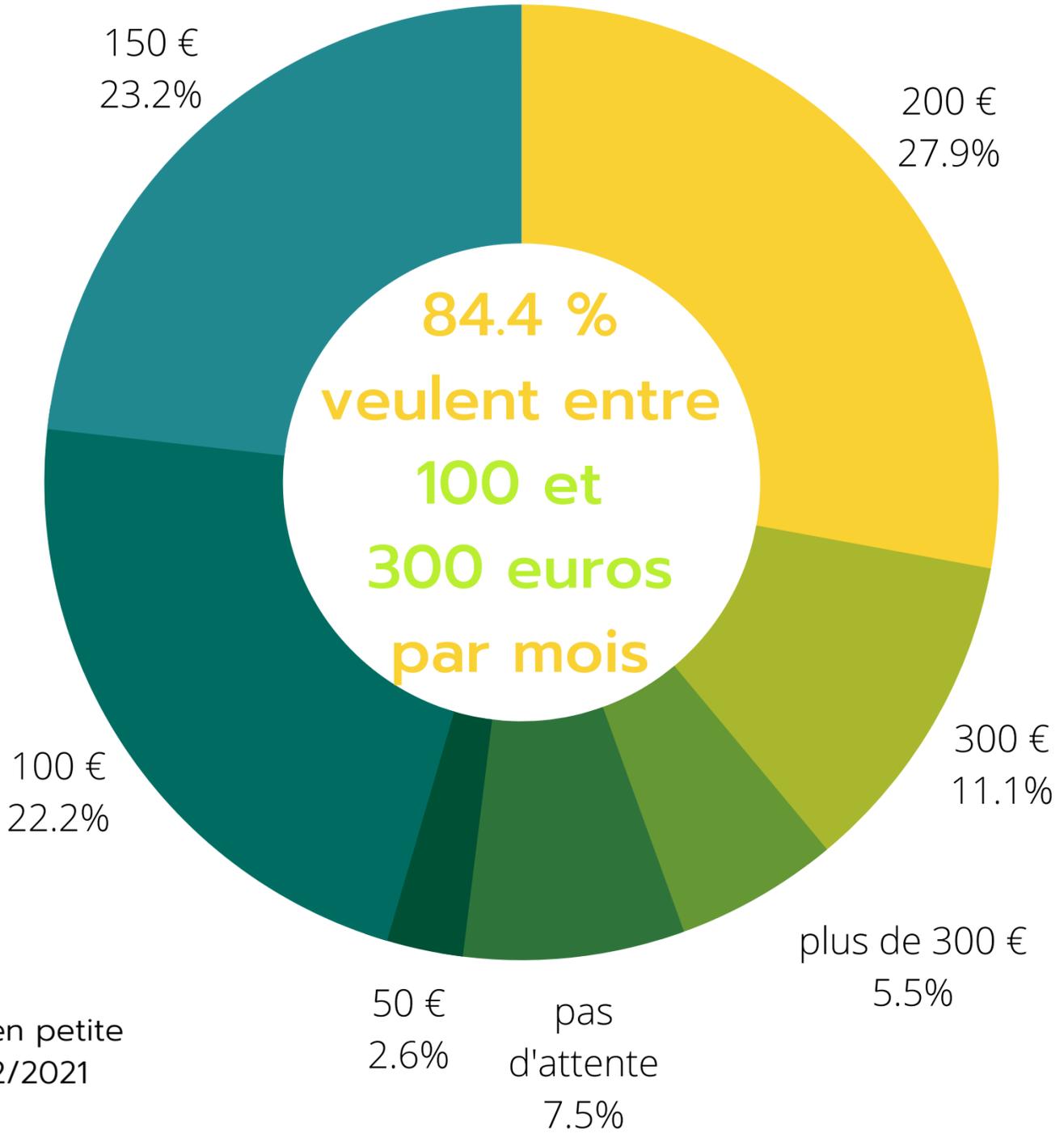
**Accompagnant  
éducatif  
petite  
enfance**



source : baromètre des salaires en petite  
enfance SNPPE 20/01 au 07/02/2021  
528 réponses

# Quelles sont les revendications salariales des professionnel·les de la petite enfance?

Auxiliaire de puériculture



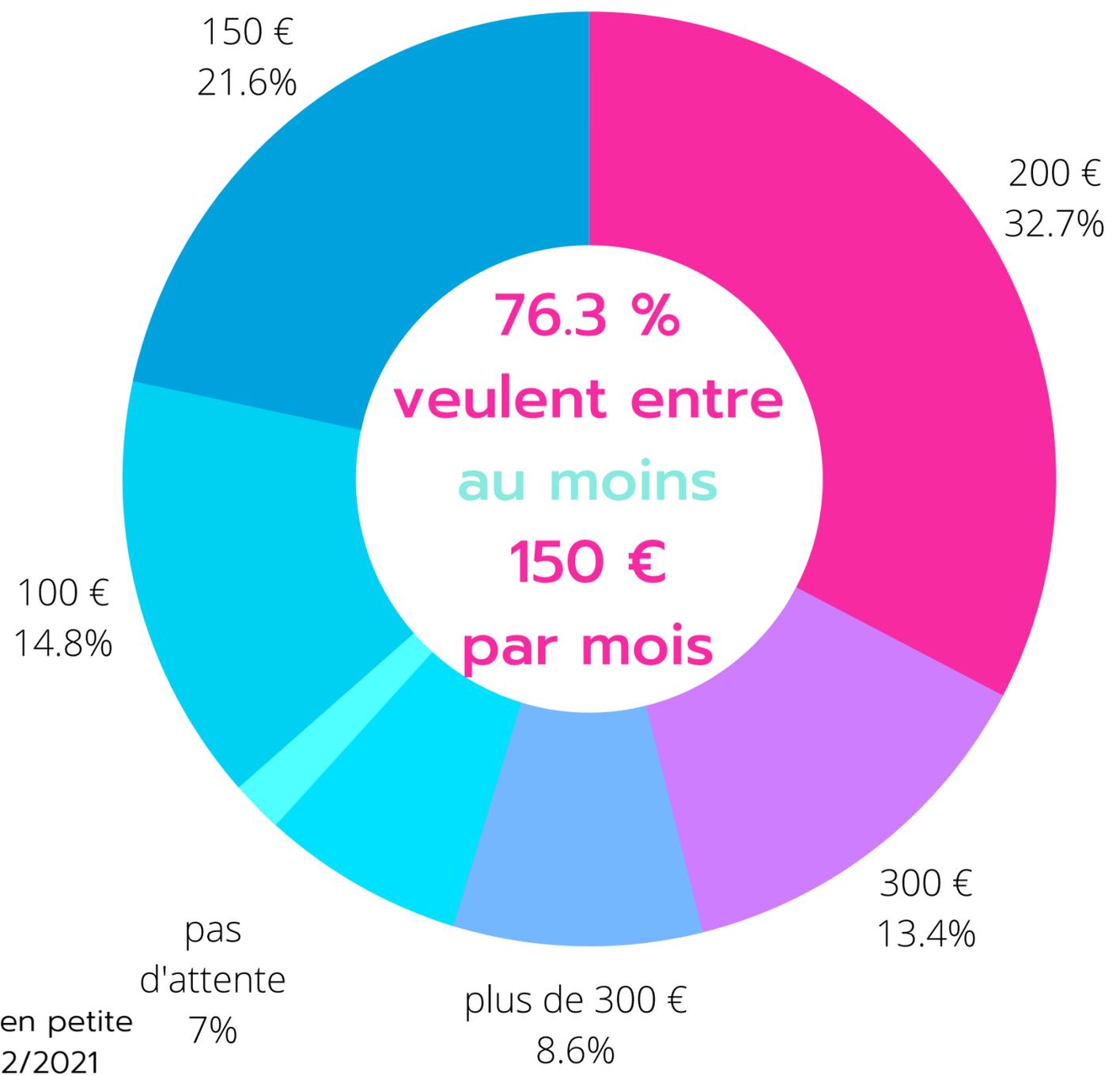
source : baromètre des salaires en petite enfance SNPPE 20/01 au 07/02/2021  
814 réponses

# Quelles sont les revendications salariales des professionnel·les de la petite enfance?

**Educateur de jeunes enfants**

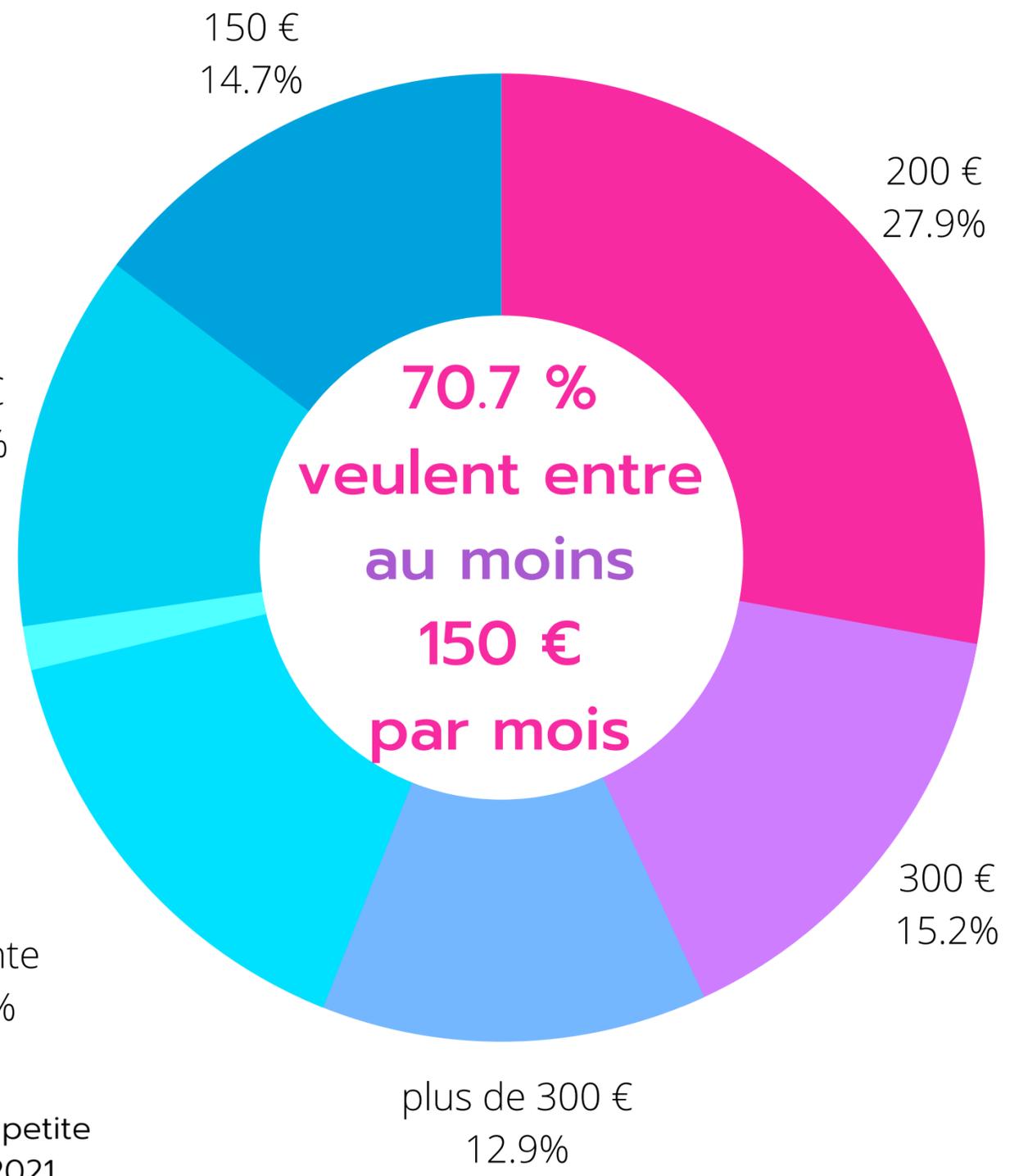


source : baromètre des salaires en petite enfance SNPPE 20/01 au 07/02/2021  
499 réponses



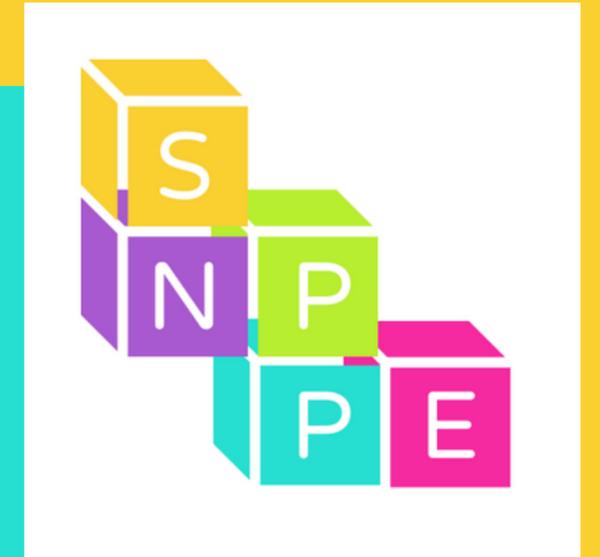
# Quelles sont les revendications salariales des professionnel·les de la petite enfance?

**Direction EAJE**



source : baromètre des salaires en petite enfance SNPPE 20/01 au 07/02/2021  
341 réponses

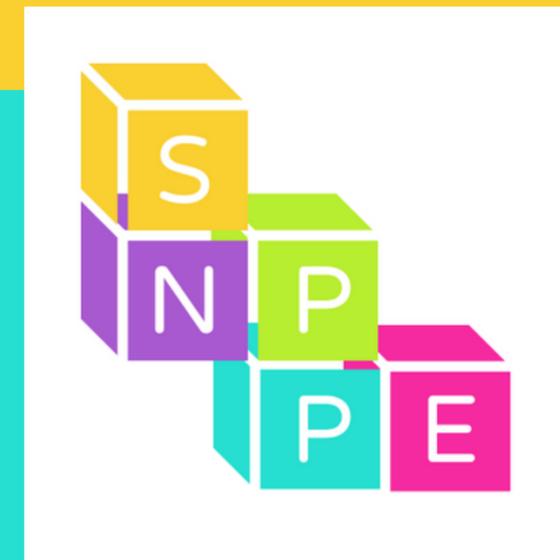
# par métier <sup>1/2</sup>



- Plus de la moitié des assistant·es maternel·les veulent 150 euros de plus par mois !
- 6 Accompagnant·es éducatif·ves petite enfance sur 10 !
- Presque 7 Auxiliaires de puériculture sur 10 !
- Presque 8 Educateurs de jeunes enfants sur 10 !
- 7 directions\* sur 10 !

*\*le panel du baromètre n'a pas permis de mettre en lumière la profession de puéricultrice.  
Elle est cependant présente dans le panel des postes de direction.*

# par métier <sup>2/2</sup>

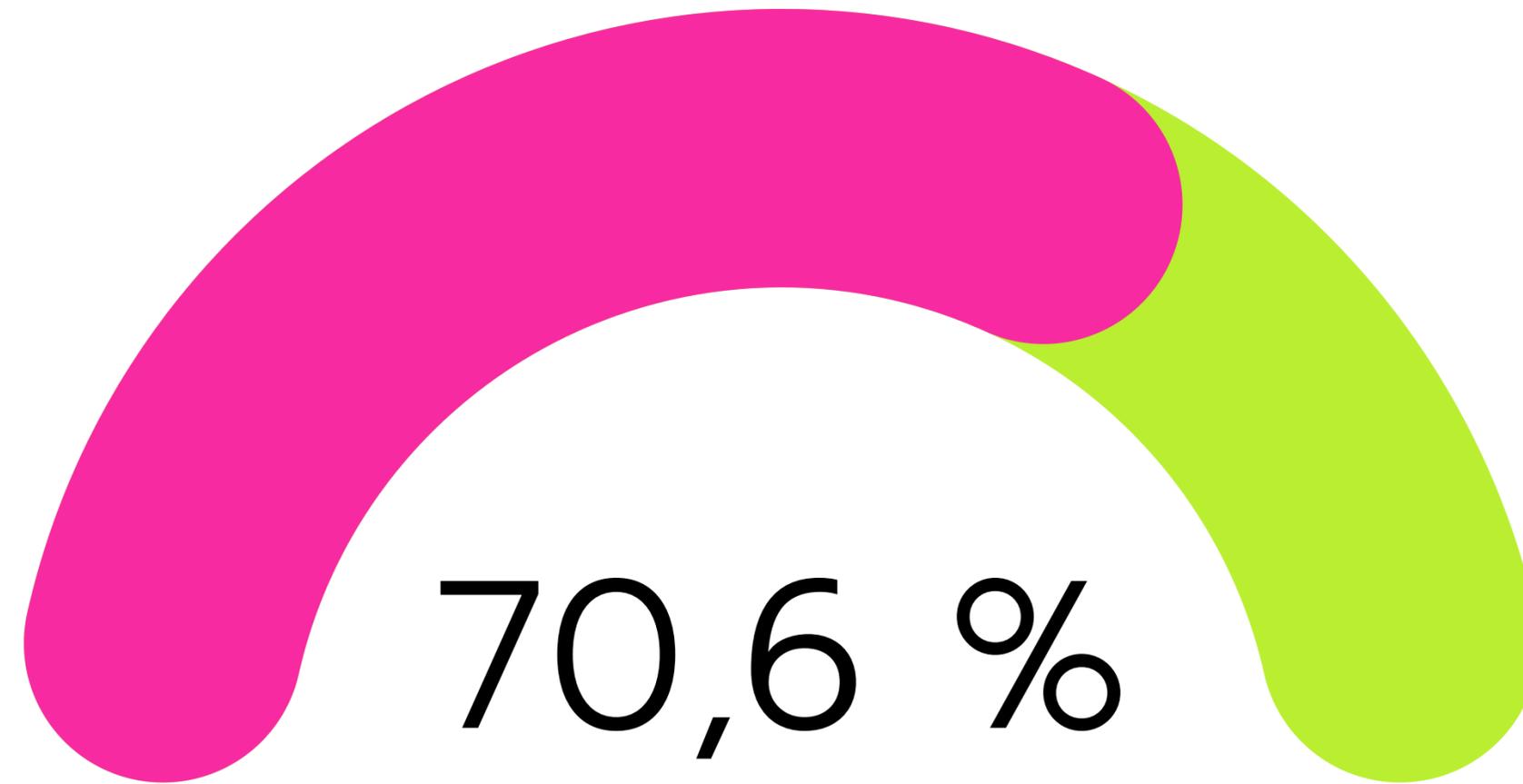


Le SNPPE, là encore, fait le constat que l'attente est générale, quelque soit la formation initiale d'obtenir une revalorisation importante des conditions salariales.

Cette attente est d'autant plus forte pour les professions les plus qualifiées.

Le SNPPE exige que la filière, très fortement féminisée, face l'objet d'une revalorisation qui permette d'illustrer la volonté du gouvernement d'en finir avec les inégalités salariales hommes/femmes !

Avez-vous la majorité de vos congés imposés par la fermeture de votre structure ?



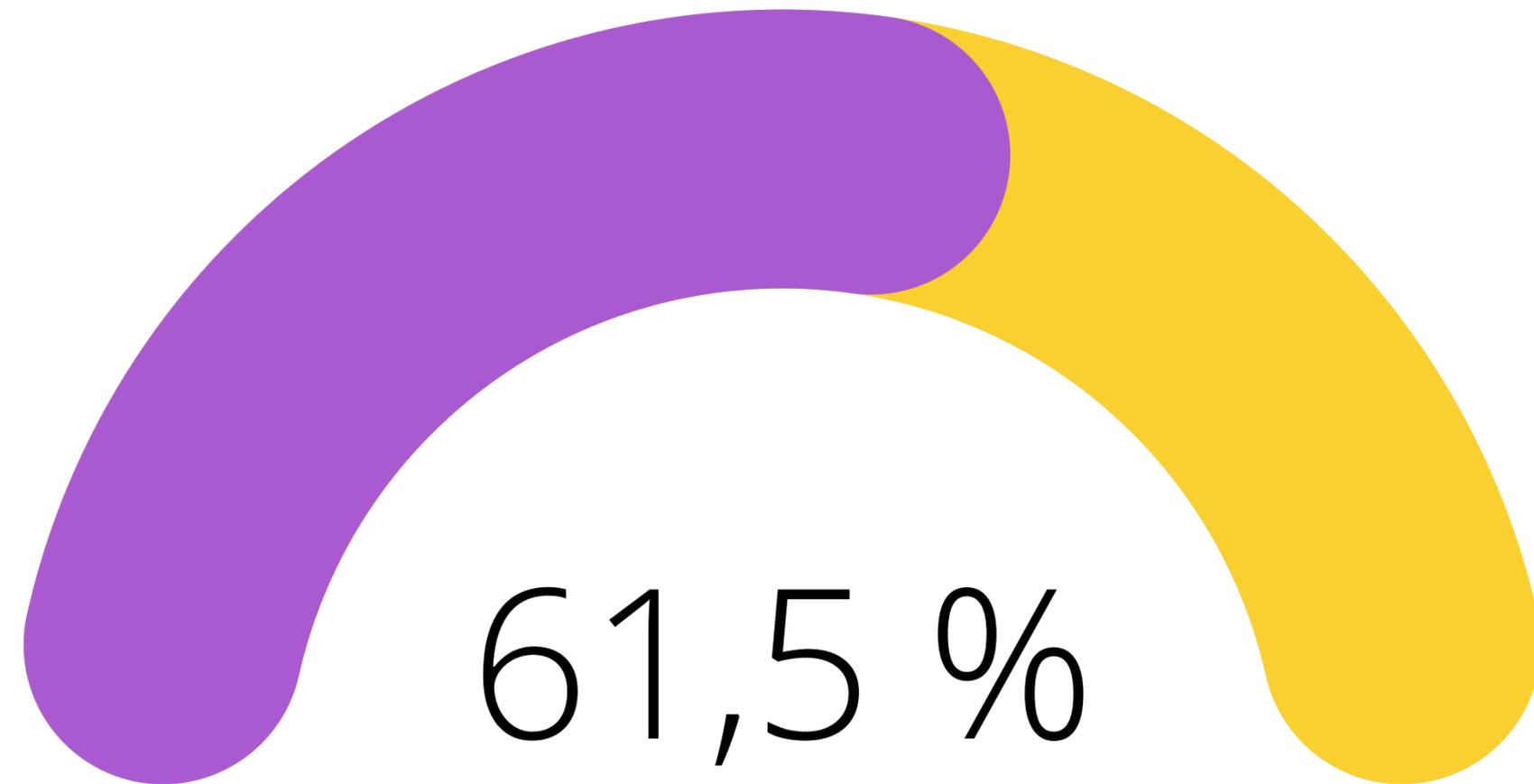
répondent NON



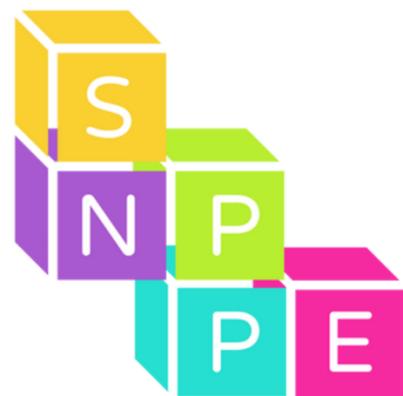
source : baromètre des salaires en petite enfance SNPPE 20/01 au 07/02/2021

2 795 réponses

Avez-vous une ou des primes exceptionnelles ?



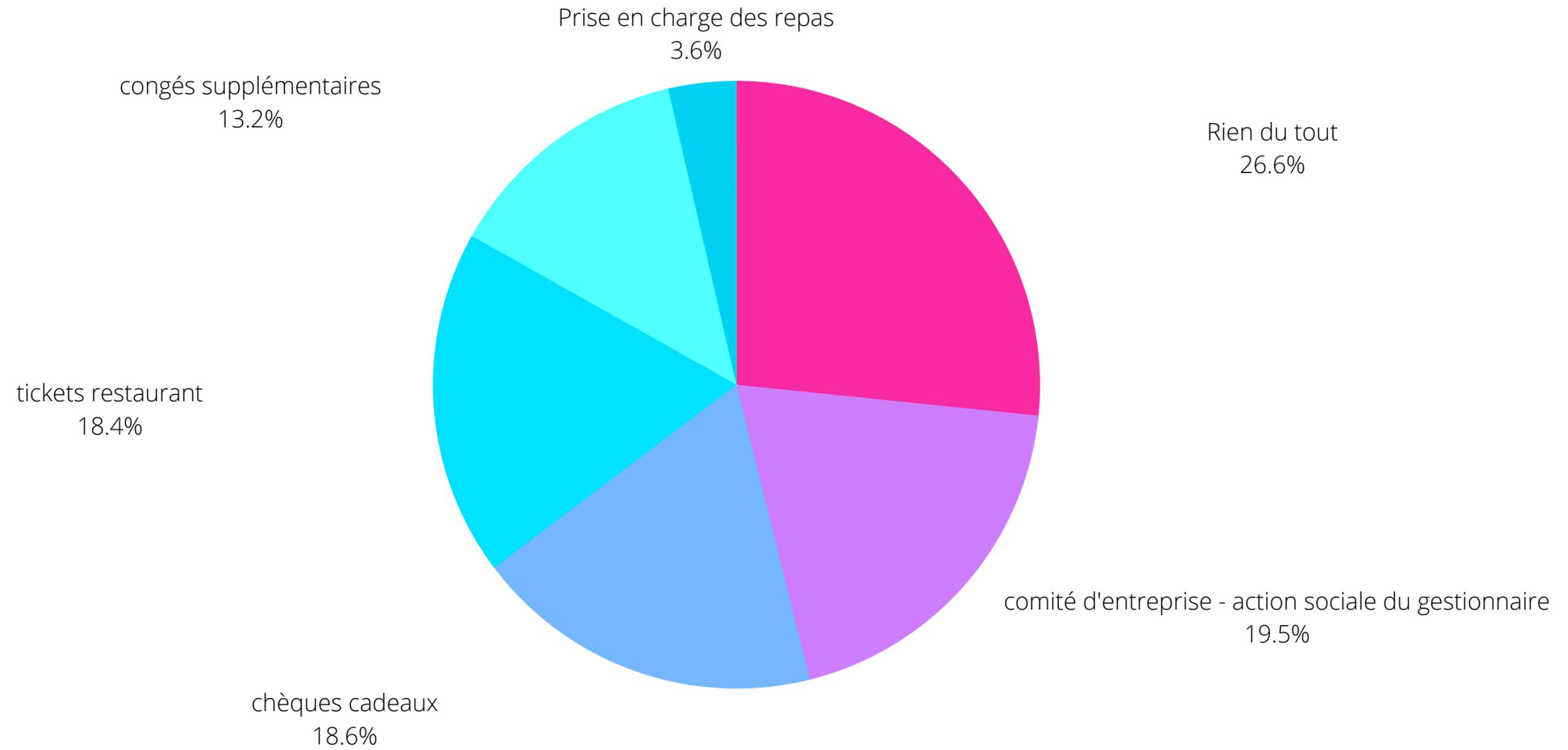
répondent NON



source : baromètre des salaires en petite enfance SNPPE 20/01 au 07/02/2021

2 795 réponses

# Autres avantages ? *(plusieurs réponses possibles)*



source : baromètre des salaires en petite  
enfance SNPPE 20/01 au 07/02/2021  
2 772 réponses

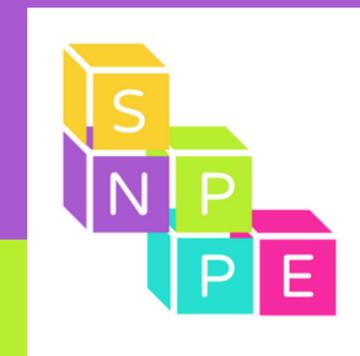


# politique sociale en petite enfance

Avec 7 professionnel·les sur 10 qui ont leurs congés imposés par les fermetures des EAJE,  
6 professionnel·les sur 10 qui n'ont pas de primes exceptionnelles,  
Près d'un quart qui n'accède à aucun avantage social,

ces constats illustrent la pauvreté de l'action sociale en petite enfance qui accentue la non-reconnaissance des professionnel·les.

# CONCLUSION



Le constat est général. Le secteur de la petite enfance souffre d'un très grand manque de revalorisation.

Si, pour améliorer l'attractivité, les questions de la formation initiale, de la formation continue, de la mixité des métiers sont des points essentiels, le SNPPE rappelle au gouvernement et aux gestionnaires qu'aucune avancée ne sera significative si les questions des salaires et des conditions de travail ne trouvent pas de réponses à la hauteur des attentes des professionnel·les.



Syndicat  
National des  
Professionnel·le·s  
de la Petite Enfance

Retrouvez le SNPPE sur les réseaux sociaux



# Pour nous contacter

Site : [www.snpppe.fr](http://www.snpppe.fr)

Courriel : [contact@snpppe.fr](mailto:contact@snpppe.fr)

tél : 09 77 27 07 20

